

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Réforme du système de pensions saillants

LE cabinet Finactu choisi par le gouvernement pour réaliser l'étude actuarielle du système de pensions a rendu ses conclusions. Le 24 mars dernier, un Conseil d'administration du Centre de pensions et prestations familiales (CPPF) s'est réuni pour examiner lesdites conclusions, avant de les transmettre au gouvernement pour amendement ou validation définitive. Sur les réseaux sociaux et en présentiel, les syndicats des agents de l'État en fonction, et des retraités sont vent debout. Ces derniers réclament d'être entendus sur certains points d'achoppement. Focus sur les principales propositions de Finactu qui font aussi polémique.

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

LES principales conclusions proposées par Finactu ont trait aux principaux paramètres que sont le taux de cotisations des agents publics qui passerait de 6 % à 7 % (soit un taux en dessous de la moyenne des pays africains qui est de 8 %), le taux de la contribution de l'État-employeur, qui passe de 15 à 18 % et enfin le taux de rémunération de l'annuité, qui baisse de 2 à 1,8 %. Les Gabonais devraient travailler plus longtemps ; l'âge limite de mise à la retraite passera alors de 60 à 62 ans.

Ces nouveaux paramètres permettraient aux pouvoirs publics de continuer à assurer le service des pensions pour les 50 prochaines années. "Cette étude actuarielle est une étude prospective qui permet de voir sur un horizon assez long si notre système de retraite est soutenable et le cas échéant".

Les régimes de retraites se sont dégradés. Les anciens paramètres de liquidation des retraites, clame-t-on, n'ont pas bougé depuis les années 60. Nombre d'indicateurs, notamment "le ratio de dépendance démographique, le taux de remplacement et le taux de rendement interne assez élevé, le tout conjugué à l'arrimage des pensions au NSR, font que réformer notre système de retraite devient plus qu'une nécessité, un impératif", avec une prédiction macabre : si rien n'est fait cette année, dès 2024, "le système va s'effondrer". Dans cette réforme, trois bouquets sont proposés par Finactu : "social", "équilibré" et "rigoureux". Chaque bouquet proposé permet à la CPPF d'assurer ses engagements sur un horizon assez long, 2065 en l'occurrence, et d'avoir un régime

de retraite solvable et équilibré. Le cabinet recommande le bouquet 2 "équilibré".

Seulement, la différence entre ces bouquets réside sur l'effort à fournir par chaque partie prenante : État-employeur en termes de contribution, agent de l'État en termes de cotisations et âge de départ à la retraite, retraité en termes de rendement des années de service, liés au niveau du taux d'annuité.

D'autres réformes institutionnelles proposées permettent de moderniser la gouvernance de la Caisse et de permettre à cette dernière de tenir, elle-même, les leviers de gestion et porter elle seule, l'ensemble des engagements viagers en tant que bras séculier de l'État en la matière. L'augmentation du budget annuel 2022 de 6 % permet d'améliorer l'offre des prestations sociales, avait déclaré Mme Charlene Saphu Koumba, vice-présidente du Conseil d'administration.

Chaque bouquet présenté permet, affirme Finactu, de sauver le régime d'un essoufflement programmé en 2024, d'assurer l'équilibre à terme et, surtout, de constituer des réserves techniques qui permettront de se prémunir des mauvais jours et autres aléas.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE. Finactu a aussi produit une étude de préféabilité sur la retraite complémentaire par capitalisation. Les autorités nationales devraient affiner cette proposition par d'autres études assorties des rencontres de validation avec les partenaires sociaux. Sur cette retraite complémentaire visant à améliorer le niveau de vie des retraités, des syndicats refusent son caractère obligatoire.

Enfin, Finactu démontre que

les recrutements non maîtrisés ne sont qu'une solution de court terme, qui permet un accroissement du nombre de cotisants et, par conséquent, des ressources de la caisse. Mais sur le long terme, au bout de 25 ou 30 ans, ces mêmes recrutements, lorsqu'ils sortent par cohorte, sont une épine dans le pied de la Caisse s'il n'y a pas eu un dosage judicieux entre besoins réels de l'administration, soucis de financement et de pérennité du régime. On risque de constater une augmentation subséquente des charges qu'il faut financer à tout prix.

C'est pourquoi les recrutements ne doivent pas simplement répondre à la seule préoccupation de paiement des retraites, mais obéir à toute une politique d'emploi du pays en concertation avec les services des pensions.

"Ce n'est plus évident d'avoir 6 cotisants pour un retraité", conclut l'étude.



Photo: DR

Le conseil d'administration de la CPPF avec en point, l'examen des propositions

PROPOSITIONS DU CABINET FINACTU

- 
ÂGE DE DÉPART A LA RETRAITE  **60 à 62 ans**
- 
COTISATION AGENTS PUBLICS  **6% à 7%**
- 
CONTRIBUTIONS ÉTAT-EMPLOYEUR  **15% à 18%**
- 
REMUNERATION À L'ANNUITÉ  **2% à 1,8%**

ons de retraite : les points



La levée de boucliers des syndicats

I.M'B.
Libreville/Gabon

LA pilule est amère. Tant sur la démarche que sur le fond, les propositions du cabinet Finactu semblent hérisser les syndicats. Et les protestations se font entendre aussi bien sur le terrain des réseaux sociaux qu'au cours des réunions en présentiel et du lobbying dans l'administration.

Depuis lundi, une vidéo de l'Association nationale des retraités du Gabon (Anareg) fait le tour des réseaux et dénonce "l'opacité dans le nouveau système de retraite". L'Anareg comme d'autres syndicats souhaitent l'écoute du gouvernement. Bien avant la mise en circulation de cette vidéo de l'Anareg, un audio de Joël Ondo Ella, président de la Confédération syndicale des agents publics, parapublics et privés (Cosynap) devenu viral, fustige sur les réseaux sociaux les propositions du cabinet Finactu.

À noter qu'à l'initiative de la Cosynap, plusieurs leaders syndicaux ainsi que des retraités civils et militaires du syndicat Machette syndicale des travailleurs gabonais vaillants (MSTGV), en charge des retraités civils et militaires, se sont retrouvés le 12 mars dernier pour examiner les conclusions du cabinet Finactu. De manière globale, ces syndicats récusent leur marginalisation comme le dit Étienne Mintsas de l'Union des travailleurs du Gabon.

Pour Joël Ondo Ella, l'augmentation du taux de cotisations va davantage précariser l'agent public en fonction en raison de la cherté de la vie. Quant à Yves Pongo Pongui du MSTGV, il réclame plus de clarification quant à l'arrimage des pensions au nouveau système de rémunération.

Néanmoins, des syndicats comme l'Anareg soutiennent certains points de cette réforme comme la retraite complémentaire.

Propositions de Finactu

L'angoisse face à la viabilité du système

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

LE débat et les craintes actuelles au sein de l'opinion, c'est le risque à terme de faillite de notre système de retraite. Le gouvernement peut-il aujourd'hui parier ou donner la garantie que les deux principaux organismes de gestion des pensions (CPPF pour les fonctionnaires et CNSS pour le secteur privé), vont assurer un paiement régulier, à échéance fixe, des pensions de retraite? L'incertitude plane car, le principe de tout système de retraite est simple : par le mécanisme d'un prélèvement légal obliga-

toire sur leurs salaires, les travailleurs cotisent pour les retraités. Une contribution des employeurs complète cette rétention salariale. Dans le service public, au 31 décembre 2020, on dénombrait 83 000 assurés en activité (cotisants) et 24 000 retraités. Au 31 décembre 2021, les actifs étaient de 84 000 agents de l'État et les retraités de 25 000. À l'horizon 2065, les projections font état de 115 000 cotisants pour 55 000 retraités. Soit un ratio qui dégringole de 3,5 travailleurs cotisant pour un retraité en 2021 à 2 travailleurs pour un retraité en 2065. Si aucune réforme courageuse n'est engagée, le système finira, à terme,

par s'effondrer car, le volume des cotisations à répartir entre retraités serait insuffisant. Il n'y a pas que des raisons conjoncturelles comme l'inactivité des entreprises pendant la crise du Covid-19 qui l'expliquent. Des raisons structurelles minent le système. La faible entrée des jeunes sur le marché de l'emploi en est une. À long terme, la pérennité du système de pensions passe par une réforme structurelle profonde et lisible, des politiques sectorielles pragmatiques créatrices d'emplois et le maintien des emplois existants. Les solutions cosmétiques pour plaire à l'opinion, "comme un



Photo: DR

jeune, un métier" sans un impact consistant, sont à proscrire. À proscrire aussi, le chômage maquillé par des emplois précaires.

Le secteur informel est une mine d'emplois à intégrer dans le système des pensions retraites du secteur privé.